PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

RÉVISION N°2
Approbation - 2019

MIONS

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial









GRANDLYON la métropole

Agence d'Urbanisme aire métropolitaine Lyonnaise

Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales ;*
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement ;*
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles.*

SOMMAIRE

PIP A1 - Le bourg..... p.4
PIP A2 - Allée du château, route de Toussieu..... p.6
PIP A3 - Rue Anatole France et Louis Blériot..... p.8
PIP A4 - Rues du 23 août 1944 et de la Libération..... p.10
PIP A5 - Route de Saint-Priest..... p.12

A1 Périmètre d'intérêt patrimonial
Le Bourg

Identification

Localisation : Place de la République, rue de la Liberté, partie est de la rue Jean-Jacques Rousseau, rue de l'Egalité

Typologie : Tissu compact de hameau

Valeur : Urbaine et mémorielle



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble constitue le centre historique de la commune de Mions.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend des Éléments Bâtis Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Le bourg du village s'organise autour d'un espace public implanté devant l'église et la mairie, éléments identitaires de la commune ainsi que le long de la rue de la Liberté. A noter également une amorce sur la partie est de la rue Jean-Jacques Rousseau.

- Le centre bourg a subi d'importantes transformations au cours des 30 dernières années.

- Le Bourg est peu structuré, assez hétérogène, et constitué d'un tissu ancien rural ordinaire en cours de renouvellement. Le bâti d'origine rural, possède un système d'organisation avec un fort rapport à la cour, qui représente un espace central.

- Le bâti est composé de maisons de ville anciennes, de facture modeste, sans saillie (hormis appuis de baie), aux façades lisses. L'implantation se fait à l'alignement, de façon semi-continue, bien qu'un principe de continuité visuelle soit assuré par les murs et clôtures. L'architecture emploie un vocabulaire rural (porche, portail, cour, venelle…).

- Un corps de ferme, élément atypique, avec ses terrains agricoles, implantés en plein centre de la commune, constitue un élément identitaire.

- La maison accolée au nord de la mairie est intéressante car elle est l'un des derniers témoignages du centre XIXe (1839).

- A l'est de la rue Jean-Jacques Rousseau, quelques anciens corps de ferme implantés en peigne, créent un paysage de murs pignons.

- Le tissu est en cours de renouvellement : des collectifs remplacent les corps de ferme, réinterprétant les systèmes de cours et l'implantation en peigne.

- La lecture du tissu d'origine est toujours possible, ce qui pérennise l'identité du lieu.







A1 Périmètre d'intérêt patrimonial
Le Bourg

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques…) et les éléments architecturaux qui les accompagnent (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …).

Une réinterprétation contemporaine de ces dispositifs traditionnels peut être envisagée, sous réserve d'une bonne intégration.

Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin.

- En cas de constructions neuves :

Les constructions neuves respectent le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux ou quatre pans. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

A2 Périmètre d'intérêt patrimonial
Allée du Château, Route de Toussieu

Identification

Localisation : Allée du Château – angle route de Toussieu

Typologie : Tissu compact de hameau

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble s'implante à l'est du bourg, en bordure des terres agricoles.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend un Élément Bâti Patrimonial (EBP) identifié au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Le tissu bordant l'allée du Château est hétérogène.

- Le carrefour est structuré par un habitat ancien ordinaire (maisons de ville anciennes, de faible hauteur, implantées à l'alignement, de façon semi-continue). Le tissu est lâche, les arrières de parcelles et les coeurs d'îlots sont laissés libres et végétalisés.

- Le tissu est ordinaire, et l'architecture de facture modeste avec l'emploi d'un vocabulaire rural. Les toitures sont à deux pans, l'orientation est variable.

- A noter la présence de maisons des champs à proximité.

- La présence d'un alignement de tilleuls sur la moitié sud de l'allée du Château rappelle les allées cavalières desservant les châteaux, et donne sa qualité paysagère à l'ensemble.

- La qualité de l'ensemble provient de la morphologie et de la cohérence d'ensemble du tissu.







A2 Périmètre d'intérêt patrimonial
Allée du Château, Route de Toussieu

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques…) et les éléments architecturaux qui les accompagnent (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …).

Une réinterprétation contemporaine de ces dispositifs traditionnels peut être envisagée, sous réserve d'une bonne intégration.

Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin.

- En cas de constructions neuves :

Les constructions neuves respectent le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

A3 Périmètre d'intérêt patrimonial
Rues Anatole France et Louis Blériot

Identification

Localisation : Rues Anatole France & Louis Blériot

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : paysagère, urbaine et mémorielle



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se compose de deux séquences distinctes, qui se développent toutes deux à l'ouest de la rue de la Libération.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend un Élément Bâti Patrimonial (EBP) identifié au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Les séquences sont distinctes par leur situation, mais leurs morphologies et caractéristiques sont similaires.

- Ces rues sont fortes de l'identité de Mions, car elles sont composées d'un tissu rural homogène et encore cohérent.

- Le bâti se compose de corps de ferme et de maisons des champs.

- Les constructions sont, en grande majorité, implantées en peigne avec une orientation est/ouest, à l'alignement ou en léger retrait, ce qui anime le paysage de la rue. Les gabarits sont homogènes, volumes monolithiques, comptant un étage.

- Le tissu est lâche et peu dense, la continuité bâtie repose souvent sur les murs de clôture des propriétés.

- L'architecture est de facture modeste et emploie un vocabulaire rural avec des cours, venelles, porches, portails et l'utilisation du pisé, de la pierre, et de galets…

- La discontinuité bâtie crée des percées visuelles sur les jardins privés, ce qui, ajouté aux boisements très perceptibles depuis l'espace public, accentue la qualité paysagère des rues.

- L'intérêt patrimonial de l'ensemble bâti sis 4 rue Anatole France, dit Clos d'Angèle, peut-être souligné. Il constitue un exemple représentatif des constructions d'origine rurale par son implantation, organisation, volumétrie, architecture...







A3 Périmètre d'intérêt patrimonial
Rues Anatole France et Louis Blériot

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques…) et les éléments architecturaux qui les accompagnent (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …).

Une réinterprétation contemporaine de ces dispositifs traditionnels peut être envisagée, sous réserve d'une bonne intégration.

Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin.

- En cas de constructions neuves :

Les constructions neuves respectent le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

A4 Périmètre d'intérêt patrimonial
Rues du 23 Août 1944

Identification

Localisation : Rue 23 août 1944, route de Corbas

Typologie : Tissu compact de hameau

Valeur : Urbaine



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble s'implante le long de voies historiques à l'ouest du bourg de la commune de Mions.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend un Élément Bâti Patrimonial (EBP) identifié au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Ces axes historiques sont caractérisés par un tissu hétérogène alliant implantations anciennes en front de rue, doublées par un développement pavillonnaire en diffus, en retrait d'alignement. La séquence ancienne se développe principalement sur la rive est de la rue du 23 Août 1944. Ce qui donne une opposition morphologique et urbaine avec le tissu pavillonnaire qui occupe la rive ouest.

- Le tissu ancien présente un caractère rural (corps de ferme et maisons de ville anciennes), et s'organise de manière discontinue le long des voies. Les murs d'enceinte assurent sur certaines portions la continuité bâtie, ce qui structure un paysage urbain plutôt lâche.

- L'architecture est de facture très modeste, et ne présente aucun élément de modénature (sauf appuis de baie en saillie). Les volumes sont simples, les toitures à deux pans, orientées parallèlement aux voies. Les façades sont lisses.

- L'ensemble se termine au sud par un corps de ferme avec son portail.







A4 Périmètre d'intérêt patrimonial
Rues du 23 Août 1944

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques…) et les éléments architecturaux qui les accompagnent (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …).

Une réinterprétation contemporaine de ces dispositifs traditionnels peut être envisagée, sous réserve d'une bonne intégration.

Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin.

- En cas de constructions neuves :

Les constructions neuves respectent le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux ou quatre pans. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

A5 Périmètre d'intérêt patrimonial
Route de Saint-Priest

Identification

Localisation : Route de Saint-Priest

Typologie : Tissu ancien en partie renouvelé

Valeur : Urbaine, paysagère et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se développe de part et d'autre de la route de Saint-Priest et constitue l'entrée nord de la commune de Mions.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend des Éléments Bâtis Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Ce tissu hétérogène présente une diversité de typologies, ce qui donne une ambiance particulière à la rue. Cette rue abrite des témoins des divers types d'habitat rural comme des corps de ferme, des bâtiments agricoles, ou des maisons des champs.

- Ce tissu présente une variété d'implantions bâties. Les implantations anciennes viennent structurer un paysage urbain un peu lâche. Le bâti ancien vient cadrer la voie tandis que l'habitat pavillonnaire s'implante en retrait d'alignement.

- L'architecture est de facture modeste et emploie un vocabulaire rural. Les façades sont lisses, et présentent peu de modénature.

- La discontinuité bâtie permet des percées vers les cœurs d'îlots laissés libres pour des jardins privés végétalisés, ce qui donne sa qualité paysagère à l'ensemble.

- La présence d'habitat pavillonnaire plus récent, implanté en second rang, derrière des frontages végétalisés permet d'accentuer la qualité paysagère du tissu.







A5 Périmètre d'intérêt patrimonial
Route de Saint-Priest

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques…) et les éléments architecturaux qui les accompagnent (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …).

Une réinterprétation contemporaine de ces dispositifs traditionnels peut être envisagée, sous réserve d'une bonne intégration.

Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin.

- En cas de constructions neuves :

Les constructions neuves respectent le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux ou quatre pans. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.